

# Procès-verbal

**Séance** Conseil participatif n°3 - 28/11/2025

**Numéro** N° 16

**Lieu** 6220

**Date et heure** 28 novembre 2025 à 12:15

## Participants

<b>Présent-es</b>	BADOUX Loïc ; BILLEAU Sandrine ; BOURRIER Mathilde (zoom) ; DUPUIS Blaise Olivier ; LATIFI Tina ; MORVANT-ROUX Solène ; NIKIFOROS Michalis ; PIDDIU Luca ; POUSSARDIN Matis ; ROMANO SALVADOR Murillo ; SOHIER Estelle ; VARONE Frédéric ; CHEVRIER Martin
<b>Excusé-es</b>	SCIARINI Pascal ; BRETHAUT Christian ; DÖBLER Théodor Emanuel ; ELOIT Ilana (procuration M. Nikiforos) ; HUG Simon (procuration F. Varone) ; MOSQUERA VAZQUEZ Léa (procuration L. Badoux)
<b>Invité-es</b>	BONAPERÀ Laurence (Administratrice) ; CHEN Yali et CLAVIEN Gaetan (Conseil Académique) ; BOUHAOUCH Chahira (Procès-verbaliste) ; FALL Juliet Jane (Vice-doyenne représentante du Décanat).

## 1 Adoption ordre du jour / approbation procès-verbal

### 1.1 Adoption de l'ordre du jour et annonce des divers -Pour décision

Mme Solène MORVANT-ROUX ouvre la séance, en tant que présidente, et annonce l'enregistrement de la séance avec le nouvel outil IA ainsi que la diffusion de la séance via ZOOM. Le point 3.1 « Direction de Incite - institut d'études de la citoyenneté - Pour décision » est annulé car déjà voté lors de la séance du 31.10.2025.

**Décision : L'ordre du jour du 28.11.2025 est approuvé à l'unanimité avec la suppression du point 3.1**

### 1.2 Approbation du procès-verbal de la séance précédente - Pour décision

**Décision : Le PV du conseil participatif du 31.10.2025 est approuvé à l'unanimité.**

M. Blaise DUPUIS demande qu'une correction sur le PV du 26 septembre soit faite au point :

**« 3.3 Création de la commission consultative de désignation du/de la futur-e Doyen/ne »**

*...La Commission est composée de Yali CHEN, Frédéric VARONE (en lieu et place de Mathilde BOURRIER – ne pas mentionner), Blaise DUPUIS, Theodor DÖBLER et Tina LATIFI. »*

Il demande que la phrase « *Le mandat de un vote au Conseil participatif (après le préavis du collège des professeur-es)* » soit supprimée.

**Le conseil participatif valide le procès-verbal avec ces modifications à l'unanimité.**

## 2 Discussions / informations

---

### 2.1 Communications du décanat - Pour discussion

La vice-doyenne informe le conseil participatif qu'il n'y a pas de communication particulière à transmettre de la part du décanat.

### 2.2 Questions au décanat à soumettre au plus tard 3 jours avant la séance à l'administratrice - Pour discussion

**Question posée par le corps professoral au décanat concernant la cérémonie des diplômes 2025 :**

**« Est-ce qu'un bilan de la nouvelle formule de la cérémonie de remise des diplômes a été dressé tant du point de vue du coût que de la pertinence d'UniMail comme lieu adéquat pour ces événements ? »**

**Éléments de réponse par Laurence BONAPERA :**

Un bilan officiel sera dressé le 9 décembre avec l'équipe administrative, puis discuté au collège des professeur-es. Les conclusions seront présentées lors de la prochaine séance du Conseil participatif.

**Discussion :**

Il a été soulevé plusieurs points dont :

- **Nuisances sonores** : Les annonces programmées à 17h00 tous les jours ont perturbé les séances de cours et déconcentré les enseignant-es et étudiant-es.
- **Réduction des espaces de travail (hall / chemin de sortie pour les occupant-es des locaux)** : Il a été relevé l'impossibilité de travailler sur les tables dans les coursives et une circulation difficile dès 17h00 chaque jour car il n'y avait qu'une seule sortie côté parc Baud-Bovy provoquant un engorgement dans l'escalier de la bibliothèque.
- **Dynamique de l'évènement (positionnement dans le hall)** : La présence des chaises dans le hall a perturbé la fluidité de la soirée car les buffets et bars étaient positionnés dans les couloirs perpendiculaires et éloignés du hall central, ne favorisant pas l'accès à la scène où le groupe musical jouait. La circulation était généralement compliquée.
- **Aspect financier** : Le coût de déplacement et stockage des chaises (14 CHF / chaise) a été jugé excessif. Il aurait été souhaité que ce service soit internalisé mais pour des raisons de sécurité et de stockage, il n'était pas possible d'envisager cette option.
- **Incidents mineurs** : Des chutes liées aux spots lumineux disposés au sol et des chocs avec les écrans placés à hauteur de tête/épaule se sont produits car il n'y avait pas de marquage.
- **Retour des étudiant-es** : Si le format à la fois festif et formel a été globalement apprécié, plusieurs aspects négatifs ont été soulignés : nuisances sonores, interruptions de cours dues aux annonces, restrictions de passage et d'accès à UniMail, ainsi que la diminution du nombre de places de travail. Ces éléments posent d'autant plus problème que la fin de semestre et les examens approchent. De plus, il a été relevé que la limite d'invité-es fixée à 2/étudiant-es n'était pas suffisante. L'administratrice indique que ce quota a été fixé pour des raisons de sécurité en cas d'évacuation du bâtiment et de budget.

- **Perspectives pour l'avenir** : Un projet permettrait de potentiellement louer la grande tente utilisée pour la Course de l'Escalade et de mutualiser les coûts/l'utilisation de cette installation dans le parc des Bastions. Le projet est en attente de décision car il faut au préalable disposer du bilan final de l'évènement de cette année.

### **3 Décisions / approbations / pour information**

---

#### **3.1 Direction de Incite - institut d'études de la citoyenneté - Pour décision**

**Décision : Point annulé - le vote a déjà été fait lors de la séance du 31.10.2025**

#### **3.2 Commission consultative de désignation du/de la futur-e Doyen/ne** Pour information

Rappel du Règlement d'organisation de la Faculté :

- 1) La Présidente du Conseil initie la procédure de désignation du Doyen ou de la Doyenne au moins 10 mois avant l'entrée en fonction et fixe la date de la séance lors de laquelle aura lieu l'élection.
- 2) Le Président ou la Présidente du Conseil mandate une commission consultative chargée de rechercher les candidatures à la fonction de Doyen ou Doyenne. La commission rapporte au Président ou à la Présidente le résultat de sa consultation qui en informe le Décanat. Le Décanat sollicite le préavis du collège des professeur-es et le transmet au Président ou à la Présidente au moins 10 jours avant la séance du Conseil pour permettre l'envoi du rapport et du préavis avec l'ordre du jour.

#### **Information (par Blaise DUPUIS)**

La commission consultative de désignation du/de la futur-e doyen-ne travaille depuis le début du semestre dans l'optique de faire émerger des candidatures pour le poste en question. L'élection d'un-e futur-e doyen-ne est fixée au plus tard lors de la séance du conseil participatif du 30.01.2026 avec la nécessité que le quorum soit respecté (2/3 des membres présent-es ou représenté-es).

Pour rappel, le résultat doit être transmis au Rectorat au plus tard le 15 février 2026.

La commission a pris contact avec des professeur-es ordinaires, puis avec des professeur-es ordinaires. Une équipe décanale est en cours de constitution et sera présentée lors du prochain collège, ou éventuellement lors du suivant, pour préavis, conformément au règlement d'organisation.

Blaise DUPUIS proposera de vérifier s'il est possible que la personne pressentie pour la fonction de doyen-ne présente une feuille de route lors de la séance du 30 janvier 2026.

#### **3.3 Comités scientifiques**

##### **3.3.1 Modification de la composition du comité scientifique de la maîtrise en science politique (MASPO) - Pour décision**

- Prof. Matteo GIANNI
- Prof. Marco GIUGNI
- Prof. Simone DIETRICH (directrice)
- CA: Gaetan CLAVIEN
- CER: Cecile RICHETTA
- ETU: **Nora STEINIG remplacée par Louise TALES**

### Décision : La modification du comité scientifique du MASPO est approuvée à l'unanimité

#### 3.3.2 Modification de la composition du comité scientifique du doctorat en environnement et développement durable - Pour décision

- Prof. Jörg BALSIGER
- Prof. Christian BRETHAUT
- **Prof. Nicolas BAYA LAFFITE** (Directeur en lieu et place du prof. Hy DAO)
- Prof. Hy DAO
- **Prof. Bernard DEBARBIEUX** retrait (retraite)
- Prof. Géraldine PFLIEGER
- Prof. Marlyne SAHAKIAN
- CA : Nicole EFRANCEY-DAO
- CER : **Kari DE PRYCK**
- ETU : **Alix BURGUN**

**Décision : La modification de la composition du comité scientifique du doctorat en environnement et développement durable est approuvée à l'unanimité.**

## 4 Divers

---

Rappel de l'importance de la transmission des procurations en cas d'absence pour assurer le quorum, et tout particulièrement pour la séance du 30.01.2026 (demande de procuration à transmettre à la présidente et l'administratrice et mettre en copie la personne recevant la procuration – une seule procuration par membre).

Il a également été relayé l'information sur le préavis de grève de la fonction publique le 11 décembre (relatif au gel des annuités annoncé par le Conseil d'Etat). Une rencontre préparatoire est organisée 01.12.2025 à Unimail par le cartel intersyndical.

**Séance levée à 12h50  
Prochaine séance le 19.12.2025**